

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Le lundi dix-neuf février deux mille dix-huit, à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Marie COUPARD

Appel

Membres titulaires présents :

MM. AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BOUIX Benoist, Mme BOUQUET Stéphanie, MM. BOURGETEAU Gérard, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, Mme COUPARD Marie, M. d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DROUIN Jean-Louis, Mme DUVAL Léa, MM. EVETTE Gérard, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOSNET Robert (départ avant le rapport n°30), GOYER Patrick, Mmes GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, M. LAJOINIE Michel, Mmes LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, MM. LEMASSON Jean-Edouard (départ avant le rapport n°36), MARTIN Philippe, MONNIER Pascal, RALLU Philippe, RALU Dominique, Mme REIGNIER Armelle, MM. RELANGE Frédéric, TRAC Jean, TRONCHET Sébastien, VIEILLEPEAU Gérard.

Absents-excuses :

Mme BOULARD Dominique, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
M. COURNE Alain, excusé, est suppléé par M. HUREAU Michel,
M. DENIEUL Philippe, excusé, est suppléé par M. BORE Patrick,
Mme DENIS Valérie, excusée, a donné pouvoir à M. BOURGETEAU Gérard,
M. EDOUARD Thierry, excusé, a donné pouvoir à M. FORESTO Dominique,
M. GALLOU Jacky, excusé, est suppléé par M. BOBET Jean-Louis,
M. GOYER Lionel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
M. GOYER-THIERRY Fabrice, excusé, a donné pouvoir à M. AUBERT Joël,
M. GRAFFIN Michel, excusé, a donné pouvoir à M. BOUIX Benoist,
M. LEDOUX, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
M. LEPINETTE Francis, excusé, a donné pouvoir à M. CHAUDEMANCHE Guy,
M. LEVESQUE Marcel, excusé, a donné pouvoir à Mme LECHAT Brigitte,
Mme MENON Claudine, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée (arrivée au rapport n°18)
Mme QUOUILLAULT Véronique, excusée, n'est pas représentée,
M. RAGOT Jean-Marc, excusé, a donné pouvoir à M. LEMASSON Jean-Edouard (départ au rapport n°36)
M. ROBIN François, excusé, n'est pas représenté,
M. TESSIER Jean-Luc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté.

Date de convocation :
12 février 2018

Date d'affichage :
26 février 2018

Nombre de membres
en exercice : 55

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 janvier 2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Révision des loyers communautaires

Remboursement des crédits relais en 2018

Renouvellement de la ligne de trésorerie OM

Approbation des comptes administratifs 2017 budget principal et budgets annexes

Approbation des comptes de gestion 2017 budget principal et budgets annexes

Affectation des résultats 2017 budget principal et budgets annexes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Désignation de trois membres titulaires et suppléants pour siéger au PAID Maine Eco park Maresché

PERSONNEL

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet – modification du tableau des effectifs

CNAS - changement de référent personnel

DECHETS

REOM – effacement de dettes

Signature d'une convention OCAD3E pour les D3E

Tarifification incitative

AFFAIRES GENERALES

Composition du Conseil de développement

Avis du Conseil sur la modification de périmètre Natura 2000 site Alpes Mancelles Forêt de Sillé

Désignation d'un représentant de la Cdc au copil du site Natura 2000 Haute vallée de la Sarthe (titulaire et suppléant)

Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage – avis sur l'adhésion de la Cdc de Loir-Lucé-Bercé

VOIRIE

Signature des marchés de travaux d'entretien de voirie et assainissement pluvial territoire ex CCPMN

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

FINANCES

Un tableau récapitulatif des loyers communautaires est distribué en séance.

**REVISION DES LOYERS COMMUNAUTAIRES
DELIBERATION N° 2018-02-19/015**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Il est proposé à compter de l'année 2018 d'appliquer la révision des loyers communautaires à l'ensemble des locataires de la Communauté de Communes à l'exception des locataires des Maisons de santé communautaires (Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé et Sougé-le-Ganelon).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer la révision des loyers à l'ensemble des locataires à compter de l'année 2018 à l'exception des maisons de santé communautaires.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

REMBOURSEMENT DES CREDITS RELAIS COMMUNAUTAIRES DELIBERATION N° 2018-02-19/016

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Il est proposé d'autoriser le Président à rembourser les crédits relais à compter de l'année 2018.

Les crédits relais contractés à ce jour sont :

Maison de santé de Beaumont sur Sarthe (1 000 000 € ; terme en 2019)
Construction de la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré (450 000 € ; terme en 2018)
Construction restaurant les trois Colombes (130 000 € ; terme en 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à rembourser les crédits relais à compter de l'année 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Mme LABRETTE-MENAGER se demande avec quel argent ces crédits relais seront remboursés. M. MARTIN précise que les sommes seront remboursées avec les subventions obtenues. En 2018, seul le crédit relais de la déchetterie sera remboursé.

RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE BUDGET DECHETS DELIBERATION N° 2018-02-19/017

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Par délibération n°2017-03-13/063, le Conseil communautaire a autorisé la réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 € à 1,30% d'une durée d'un an renouvelable auprès du Crédit mutuel pour le budget déchets de la Cdc.

Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à renouveler cette ligne de trésorerie dans les mêmes conditions,

- Autorise le Président à procéder aux demandes de versements des fonds, aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie et de manière générale à toutes opérations relatives à ce dossier,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Arrivée de Mme Claudine MENON

M. LEMASSON précise qu'il va présenter les grandes lignes des comptes administratifs 2017 et les montants les plus élevés mais il reste bien entendu disponible pour répondre à toutes questions. L'ensemble des documents a été envoyé par courrier à tous les conseillers.

M. LEMASSON indique que l'exercice 2017 comptabilise treize mois au lieu de douze compte tenu de l'arrêt des comptes imposé début décembre 2016 en raison de la fusion des trois Cdc.

Mme LABRETTE-MENAGER demande si les dépenses de 2016 ont été prévues en reste à réaliser.

M. LEMASSON indique que non car il s'agissait de sommes dues en fonctionnement.

Les budgets annexes des zones d'activité économique notamment ont été équilibrés en totalité, ce qui explique le montant de 800 000 € environ au compte 6521 (voir détail fourni).

Il faut donc relativiser le déficit de fonctionnement de 580 000 € en 2017.

Mme LABRETTE-MENAGER juge les libellés des documents peu clairs.

Les états de la dette 2017 et 2018 ont été adressés aux conseillers avec la convocation pour le budget principal, le budget déchets et celui de Fyé. Les emprunts à taux révisibles sont ceux à court terme. L'un d'eux se terminera notamment en 2018.

La renégociation de certains prêts va être étudiée.

M. LEMASSON présente l'ensemble des comptes administratifs 2017.

A l'issue des présentations, Mme LABRETTE-MENAGER demande à intervenir :

Elle félicite M. LEMASSON pour sa présentation car les documents ne sont pas faciles à lire. Elle fait part de son inquiétude au regard des éléments fournis sur les comptes administratifs ; la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal présente un déficit de 580 000 €. Les réserves avaient été affectées en totalité au fonctionnement et là, elles ont fondues de 36%.

Si l'excédent n'est pas affecté en investissement, il n'y aura pas d'autres solutions que de faire des emprunts ou augmenter les impôts.

Le ratio d'endettement a doublé de 0,40 à 0,76 avec une capacité de désendettement sur 6 ans.

Deux emprunts à court terme ont été contractés et devront être remboursés en 2019 ; comment rembourser le capital ?

Si le déficit de fonctionnement dépasse les 5 %, la chambre régionale des comptes sera saisie. Il y a un risque de faillite. Les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées.

Elle indique qu'elle s'abstiendra lors du vote du compte administratif car c'est la première fois qu'elle constate un déficit d'une telle ampleur.

M. CLEMENT indique que le déficit n'est réellement que de 230 000 € si on déduit les dépenses 2016 qui ont glissé sur l'exercice 2017. L'année 2017 était une année d'apprentissage. Evidemment qu'il faudra éviter de finir en déficit. Il rappelle que la Cdc peut perdre la DGF bonifiée de 285 000 € si de nouvelles compétences ne sont pas intégrées. Il souhaiterait obtenir des bilans financiers par opération, voir les coûts, les

loyers, la rentabilité de certaines opérations. Il y a beaucoup de travail ; on savait que la fusion serait difficile avec des fiscalités différentes notamment.

M. BOURGETEAU pense qu'il serait intéressant aussi de savoir sur quel pourcentage de dépense il est possible d'agir : il y a les dépenses structurelles, les frais fixes sur lesquels on ne peut pas agir. L'action ne pourra porter que sur les autres, pour avoir des programmes d'économie de fonctionnement comme le demande l'état et notamment pas plus de 1,2% d'augmentation des budgets des collectivités territoriales ; l'idéal selon Mme la Présidente du FMI étant de diminuer de 15% les dépenses des collectivités territoriales.

M. LEMASSON partage l'avis de M. BOURGETEAU : cela est fondamental de pister les leviers potentiels d'économie. Il ne faut pas oublier que les dépenses 2016 ne vont pas se retrouver sur l'exercice 2018.

Mme LABRETTE-MENAGER indique que les charges d'intérêt des emprunts vont tout de même augmenter.

M. FRIMONT rappelle que certaines écritures sont purement administratives et donc n'apparaîtront plus l'année prochaine. Les subventions d'équilibre de certains budgets annexes vont également s'atténuer.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

DELIBERATION N° 2018-02-19/018

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstentions : 4

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET DECHETS

DELIBERATION N° 2018-02-19/019

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget déchets de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget déchets de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE SPANC
DELIBERATION N° 2018-02-19/020**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Il est précisé que les charges de personnel sur ce budget annexe comprennent l'année 2017 et un rattrapage de l'année 2016 pour les ex Cdc des Portes du Maine Normand et Pays Belmontais.

M. AUBERT fait remarquer que les charges de carburant n'ont pas été répercutées sur ce budget.

Un choix politique devra être réalisé sur le fonctionnement de ce service dans le cadre de l'harmonisation.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE CENTRE DE
SANTE**

DELIBERATION N° 2018-02-19/021

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Centre de Santé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Centre de santé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

La subvention d'équilibre du budget général vers ce budget annexe n'est que de 8 900 € pour l'exercice 2017.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA ROUESSE FONTAINE

DELIBERATION N° 2018-02-19/022

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Rouessé-Fontaine de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Rouessé-Fontaine de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Le résultat de clôture est de 0 € grâce à une subvention d'équilibre de 257 296 € du budget principal.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA PROMENADE

DELIBERATION N° 2018-02-19/023

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Promenade de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Promenade de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Le résultat de clôture est de 0 € grâce à une subvention d'équilibre de 406 522 € du budget principal.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA FYE
DELIBERATION N° 2018-02-19/024**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Fyé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Fyé de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

Le résultat de clôture est de 0 € en fonctionnement grâce à une subvention d'équilibre de 20 815 € du budget principal et la section investissement présente un excédent de 107 572 €.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA BERUS
DELIBERATION N° 2018-02-19/025**

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Bérus de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Bérus de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA
PITOISIÈRE 1**

DELIBERATION N° 2018-02-19/026

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Pitoisière 1 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Pitoisière 1 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZA PITOISIÈRE 2

DELIBERATION N° 2018-02-19/027

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Pitoisière 2 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Pitoisière 2 de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE BICA (BATIMENTS INDUSTRIELS COMMERCIAUX ARTISANAUX)

DELIBERATION N° 2018-02-19/028

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe BICA de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

M. Philippe MARTIN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-France GUYON, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe BICA de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 – BUDGETS CDC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

DELIBERATION N° 2018-02-19/029

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestions du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles adressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 49

dont pour : 49

dont contre : 0

dont abstention : 0

Départ de M. Robert GOSNET.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGETS CDC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

DELIBERATION N° 2018-02-19/030

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

M. le vice-Président présente les résultats des différents budgets : principal, déchets et annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles récapitulés dans les tableaux ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'affecter les résultats du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles tels que présentés en annexe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstention : 0

CDC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

AFFECTATION RESULTATS 2017
en €

	Budget Principal	déchets	Spanc	Centre de santé	Za Rouessé Fontaine	Za Promenade	Za Fyé	Za Bérus	Za Pitoisière 1	Za Pitoisière 2	BICA
Fonctionnement - Résultat 2016	1 674 314,67	530 402,31	40 325,04	0,00	81 547,09	-348 441,90	-25 967,93	-90 681,26	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement - Résultat 2017	-579 672,93	-138 163,03	-43 470,68	361,14	-81 547,09	348 441,90	25 967,93	90 681,26	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture CA 2017	1 094 641,74	392 239,28	-3 145,64	361,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement - Résultat 2016	-252 146,45	-22 061,05	0,00	0,00	-336 734,00		30 781,20	-54 850,13	0,00	0,00	0,00
Investissement - Résultat 2017	1 858 889,62	294 148,66	0,00	-361,14	336 734,00		76 971,31	54 850,13	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture CA 2017	1 606 743,17	272 087,61	0,00	-361,14	0,00	0,00	107 752,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des Restes à Réaliser 2017	-300 513,00	165 695,00		-6 554,50			-106 764,00				-513 625,00
Besoin de financement				6 915,64							513 625,00
Investissement - Reprise 2018 (001)	1 606 743,17	272 087,61	0,00	-361,14	0,00	0,00	107 752,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation (1068)	0,00	0,00	0,00	361,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement - Reprise 2018 (002)	1 094 641,74	392 239,28	-3 145,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

M. MARTIN indique que la DGF bonifiée est accordée pour deux ans.

Il précise que le ratio d'endettement n'est pas alarmant (le seuil d'alerte est à 1,30). Il ne faut pas semer la peur. La prochaine commission des finances étudiera les demandes des commissions et elles seront prioritaires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PAID MARESCHE – MODIFICATION STATUTAIRE – DESIGNATION NOUVEAUX MEMBRES

DELIBERATION N° 2018-02-19/031

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Suite au retrait du Conseil départemental de la Sarthe du syndicat mixte du PAID de Maresché, il est nécessaire de modifier les statuts de ce syndicat. Le comité syndical réuni le 13 février dernier a adopté de nouveaux statuts. Chaque communauté de communes dispose dorénavant de trois membres titulaires et trois suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du retrait du Conseil départemental de la Sarthe du syndicat mixte PAID de Maresché,
- Valide les statuts adoptés le 13 février 2018 par le comité syndical du PAID tels que présentés en annexe,
- Désigne :
 - Membres titulaires :
 - M. Benoist BOUIX
 - Mme Armelle REIGNIER
 - M. François ROBIN
 - Membres suppléants :
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Philippe MARTIN
 - M. Philippe RALLU
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48

dont contre : 0
dont abstention : 0

M. AUBERT relève que les statuts ont été modifiés mais que le siège reste toujours au Département. Les délégués l'ont souhaité ainsi pour éviter de subir des modifications de comptable public.

PERSONNEL

M. d'ANGLEVILLE se demande si la création d'un poste est opportune après l'exposé des comptes administratifs.

M. MARTIN rappelle que la Cdc a 11 emplois administratifs soit 0,4 agent pour 1 000 habitants (23 000 habitants). Aujourd'hui, il constate des retards dans les dossiers et notamment les dossiers de subventions par manque de personnel.

Mme LABRETTE-MENAGER se demande pourquoi y arrivait-on auparavant.

M. MARTIN indique que lorsque l'on crée des maisons de santé, une extension à Fyé, des bâtiments, des déchetteries, que l'on prend des nouvelles compétences, il faut des agents pour travailler et suivre ces projets.

Mme LABRETTE-MENAGER alerte sur le fait que les personnes recrutées resteront ensuite.

M. MARTIN précise que deux agents partiront à la retraite sous 18 mois.

M. GESLIN pense qu'il serait plus logique de voter ce nouveau poste au moment du budget.

M. MARTIN assume cette proposition dès maintenant.

Mme LABRETTE-MENAGER indique que les communes font très attention ; on ne peut pas se séparer du personnel comme dans le privé. On recrute des agents qui deviennent titulaires de la fonction publique.

M. MARTIN estime que la CCHSAM fait également attention. Les agents ne comptent pas leurs heures supplémentaires.

M. COSSON demande s'il y a un nouveau directeur au centre social de Beaumont.

M. GERARD précise qu'il n'y a pas de directeur recruté au Centre social Georges Rouault ; il s'agit d'un chargé de mission.

Il s'est engagé en bureau à faire une étude sur la faisabilité et l'opportunité de mutualiser la direction des centres sociaux et fusionner les centres sociaux. Des économies pourraient être faites ; toutefois, au niveau des aides de la CAF, il n'y a aucun intérêt à fusionner car les subventions sont plafonnées. Il faudra calculer le montant perdu en cas de fusion.

Pour Mme LABRETTE-MENAGER, le plafond est à 1,5.

M. GERARD ne se prononce pas tant que des chiffres clairs ne seront pas donnés.

M. GERARD pour revenir sur la question du personnel communautaire est surpris que certains découvrent que la fusion ne ferait pas faire des économies. Il avait été dit que cela engendrerait des surcoûts car les services auraient besoin d'être renforcés. Certains ont la mémoire courte. Il avait été annoncé que la fusion des trois Cdc 1+1+1 ne ferait pas 2,5 mais 4. C'est la réalisation de ce qui était prévu. Il rappelle que lui-même était opposé à cette fusion en raison notamment de ces surcoûts. Pour passer régulièrement à la CCHSAM, il confirme que les personnels sont débordés et l'étaient déjà auparavant.

M. BOURGETEAU juge cette demande surprenante eu égard aux comptes administratifs 2017. Il votera donc contre cette décision ce soir.

Mme MENON demande ce que fait M. SALDUKAITE.

M. MARTIN indique qu'il prépare l'inventaire du patrimoine des trois Cdc avec M. LAMPERIERE. Il prépare également un document de recensement sur les bâtiments car à ce jour, il n'y a rien en cas de besoin d'interventions nocturnes. Il est important

de savoir comment mettre un bâtiment en sécurité. Actuellement, ce sont les élus qui se déplacent.

Ensuite, il y a un énorme travail sur les archives des trois Cdc. Il faut notamment récupérer tous les actes notariés.

M. SLADUKAITE a également déjà assuré du renfort auprès de la chargée de mission « déchets ».

M. CLEMENT indique que la Cdc a des propriétés sur 26 communes : des bâtiments mais aussi des voies vertes dont nous ne sommes pas forcément complètement propriétaires. Certaines terres agricoles pourraient aussi être à vendre. L'inventaire se fait acte par acte. De plus, tous ces actes sont aux anciens noms des ex Cdc et il faut en faire le transfert. Le référencement est fait par parcelle, avec photo, valeur...

M. CLEMENT pense que s'il y a une demande de personnel supplémentaire, c'est qu'il y a un besoin.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET DELIBERATION N° 2018-02-19/032

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n° 2017-67 du 13 mars 2017 adoptant le tableau des effectifs de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Vu les délibérations 2017-215, 2017-242 et 2017-270 modifiant le tableau des effectifs, Considérant les nouvelles compétences prises et les nouvelles obligations réglementaires s'imposant à la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Considérant l'avis favorable de la commission personnel du 24 janvier 2018.

Monsieur le Président propose donc, à compter du 1er mars 2018, la création au sein du service administratif d'un poste ADM 019, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, de catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs (grade adjoint administratif) pour renforcer notamment le service administratif et service de l'accueil de la Cdc.

Le traitement sera calculé par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif à savoir, à ce jour, à l'indice brut 325.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Adopte la proposition de Monsieur le Président,
- Dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- Dit que le budget correspondant sera inscrit au budget 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants : 48

dont pour : 42

dont contre : 1

dont abstentions : 5

CNAS – ACTION SOCIALE OBLIGATOIRE – MODIFICATION DELEGUE AGENT DELIBERATION N° 2018-02-19/033

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Par délibération n°2017-03-13/068, le Conseil communautaire a décidé de mettre en place l'action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

Suite au recrutement de M. Franck JOUATEL au poste « marchés publics et assistant ressources humaines », il convient de modifier le délégué agent du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne M. Franck JOUATEL en tant que délégué agent en remplacement de Mme Séverine PEQUIN,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

DECHETS

REOM – EFFACEMENT DETTES DELIBERATION N° 2018-02-19/034 Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les ordonnances de la commission de surendettement,
Vu les états fournis par le trésor public,

M. le vice-Président expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 2 830,40 €. Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 2 830,40 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets - OM ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstention : 0

SIGNATURE CONVENTION OCAD3E DELIBERATION N° 2018-02-19/035 Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Considérant que la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques par un organisme agréé pour le réemploi, la valorisation ou le traitement dans les conditions posées par le code de l'environnement est nécessaire,

Il est proposé de signer une convention avec l'organisme OCAD3E valable à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le Président à signer une convention avec l'organisme OCAD3E pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques et tous documents s'y rapportant.

Votants : 48
dont pour : 48
dont contre : 0

dont abstention : 0

Départ de M. Jean-Edouard LEMASSON (et pouvoir de M. Jean-Marc RAGOT).

TARIFICATION INCITATIVE DECHETS

DELIBERATION N° 2018-02-19/036

Rapporteur : M. Dominique RALU

La tarification incitative est un mode de financement du service public de gestion et d'élimination des déchets basé sur le principe que l'utilisateur paie selon la quantité de déchets qu'il produit. Celle-ci a pour but d'encourager la réduction et la valorisation des déchets et d'inciter les usagers à des comportements vertueux.

Cette tarification comprend une part fixe et une part variable basée sur la quantité de déchets produits par l'utilisateur et peut être perçue soit sous forme de redevance incitative soit sous forme de taxe incitative.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le principe de la mise en place d'une tarification incitative à compter de 2019 et en autorise l'étude,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46

dont pour : 46

dont contre : 0

dont abstention : 0

AFFAIRES GENERALES

COMPOSITION CONSEIL DE DEVELOPPEMENT HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

DELIBERATION N° 2018-02-19/037

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée un conseil de développement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Par délibération n°2017-03-13/053, le Conseil communautaire a créé le Conseil de développement Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet. Il est également consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Toutefois, ces missions de base énoncées par la loi peuvent être complétées.

La loi laisse l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale déterminer la composition du conseil de développement qui s'organise librement (nombre de représentants par collèges, suppléances, ...). Les limites tiennent toutefois au choix prévu par la loi, parmi les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI.

M. le Président présente les structures proposées pour composer ce Conseil de développement. Chaque structure désignera son représentant pour siéger dans ce Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les structures qui composeront le Conseil de développement Haute Sarthe Alpes Mancelles telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-annexé,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

		STRUCTURE
ECONOMIE	1	MEDEF
	2	LOGIS de France La Barque
	3	CCI
	4	CMA
	5	Chambre agriculture
	6	AMAP Moitron
	7	Club d'entreprise
	8	Camping
SOCIAL	9	MISSION LOCALE
	10	ESCALE
	11	CS HAUTE SARTHE
	12	CS GEORGES ROUAULT
	13	Croix Rouge
CULTURE	14	Association Le Radieux Bézard-Le Corbusier
	15	Théâtre du Haut Maine
	16	Ecole de peinture Alpes Mancelles
	17	Les Amis de St Léonard
	18	Tourisme et Culture Bourg le Roi
	19	Les Bercons
	20	La Bise Moi Vite
	21	Association Animation Loisirs section Cinéma
	22	Compagnie et Ecole de cirque MIMULUS
	23	Mémoire et Patrimoine
EDUCATION	24	Collège Normandie Maine Ancinnes
	25	Collège privé Ste Thérèse- St Joseph Beaumont
	26	Ecole de Saint Aubin de Locquenay
	27	Maison Familiale Rurale Fyé
SPORT	28	Tennis de table de Maresché
	29	Basket Beaumont
	30	Tennis de Fresnay UFT
	31	Union sportive de Fyé
	32	Club de Judo Fresnay
MILIEU SCIENTIFIQUE	33	Espace Naturel Sensible
	34	ACA Archéologie
	35	Médecin
ENVIRONNEMENT	36	Commission locale de l'eau
	37	Association pêche St Aubin de Locquenay
	38	Fédération chasse Sarthe

	39	Espaces naturels sensibles
ASSOCIATIONS	40	OT Alpes Mancelles
	41	Génération Mouvement
	42	Association des usagers TER
	43	Foyer rural Alpes Mancelles

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

AVIS SUR MODIFICATIONS PERIMETRE NATURA 2000 ALPES MANCELLES ET FORET DE SILLE

DELIBERATION N° 2018-02-19/038

Rapporteur : M. Philippe RALLU

La Communauté de Communes a été saisie par courriers du 19 janvier 2018 du Préfet de la Sarthe pour rendre un avis sur les propositions de modifications de périmètres des sites Natura 2000 FR5200646 Alpes Mancelles et FR5200650 Forêt de Sillé.

Ces périmètres ont été définis il y a plus de quinze ans à une échelle qui ne permet pas son calage précis sur des limites physiques (rivières, haies, routes...) ou administratives (limite de parcelles cadastrales). Or, ces éléments sont les seuls qui garantissent sur le terrain la détermination simple et sans ambiguïté du contour des sites Natura 2000, condition nécessaire à la bonne mise en œuvre des outils mobilisables dans le cadre de ce dispositif.

Des ajustements mineurs de périmètres sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux propositions de recadrage des périmètres Natura 2000 pour les sites Alpes Mancelles et forêt de Sillé compte tenu des ajustements mineurs proposés,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

DESIGNATION REPRESENTANTS CCHSAM AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 « HAUTE VALLEE DE LA SARTHE »

DELIBERATION N° 2018-02-19/039

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Conformément à l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe » du 20 décembre 2017, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au nom de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne :
Membre titulaire : M. Philippe RALLU
Membre suppléant : M. Jean-Louis BRETON
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

**AVIS SUR ADHESION CDC LOIR-LUCE-BERCE AU SYNDICAT MIXTE
STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE
DELIBERATION N° 2018-02-19/040**

Rapporteur : M. Michel LAJOINIE

Par courrier du 23 janvier 2018, le syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage sollicite le Conseil communautaire pour émettre un avis sur l'adhésion de la Cdc de Loir-Lucé-Bercé à ce syndicat à compter du 1^{er} mai 2018 pour la gestion de leurs aires d'accueil de Château-du-Loir, Montabon et la Chartre-sur-le-Loir.

Le comité syndical du SMGV s'est prononcé favorablement sur cette demande d'adhésion le 19 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Cdc de Loir-Lucé-Bercé au syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage à compter du 1^{er} mai 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

VOIRIE

**SIGNATURE MARCHES DE TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE ET ASSAINISSEMENT
PLUVIAL**

DELIBERATION N° 2018-02-19/041

Rapporteur : M. Michel LAJOINIE

Vu la directive 2014/24/UE relative à la passation des marchés publics du 26 février 2014,

Vu l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délégation du Conseil du 17 janvier 2017 au Président en matière de marchés publics,

Les avis d'appel public à concurrence concernant les travaux d'entretien de voirie et assainissement pluvial (secteur ex CCPMN) ont été envoyés à la publication et mis en ligne sur la plateforme sarthe-marchéspublics.fr le 18 décembre 2017. Ils ont été publiés dans Ouest France le 21 décembre 2017.

La remise des offres était fixée au 29 janvier 2018 à 12h00.

Les marchés à intervenir seront des accords-cadres à bons de commande pour les années 2018 et 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 janvier 2018 à 14h pour l'ouverture des candidatures et le récolement des offres.

Après l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 février 2018 pour l'attribution des marchés.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie communautaire pour un montant indicatif de 239 582,50 € ht.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise CHATEAU pour la réalisation de l'assainissement pluvial dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie communautaire pour un montant indicatif de 65 255,00 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les marchés, avenants et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Président à procéder à l'acceptation des sous-traitants et le cas échéant à l'agrément des conditions de paiement.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N° 2018-02-19/042

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers) et n°2017-06-12/173 (fixation tarifs régie Déclic/Cyberbase).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstention : 0

DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE SIGNÉS EN JANVIER/FEVRIER 2018				
Date de transmission	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
15/01/2018	MAYENNE CULTURE	30,00 €	FORMATION " LA PPROCHE MONTESORI" POUR NADINE AUREGAN	EMDT
16/01/2018	DELTA SERVICE	943,64 €	4 CHAISES DE BUREAU	CCHSAM
16/01/2018	EQUIP JARDIN	242,22 €	PIECES POUR ENTRETIEN TONDEUSE GASSEAU ST LEO	TECHNIQUE
16/01/2018	OXIALIVE	5 960,08 €	CAMPAGNE PUBLICITAIRE 2018 LE MANS	GASSEAU
16/01/2018	PENTASONIC	175,00 €	DISQUE DUR ORDINATEUR VIRGINIE	CCHSAM
16/01/2018	OT LE MANS	135,00 €	PARTENARIAT ANNEE 2018	GASSEAU
16/01/2018	NOUVEAUX TERRITOIRES	2450 € + 1080€	MISE EN PLACE PLATEFORME TAXE DE SEJOUR + ABONNEMENT ANNUEL	TOURISME
16/01/2018	PIERRE SPS	840,00 €	MISSION SPS TRAVAUX AS DISCOUNT	DEVELOPPEMENT ECO
17/01/2018	FOURNITURES DENTAIRE CAENNAISES	5172,55€ + 41 948,36€	FOURNITURE ET INSTALLATION INFORMATIQUE ET MATERIEL PROFESSIONNEL CABINET DENTAIRE	MSP FYE
17/01/2018	LE PILIERS AUX CLES	1 070,60 €	COMMANDE DE PARTITIONS	EMDT
17/01/2018	SYGMATEL	646,42 €	EQUIPEMENT SUPPLEMENTAIRE BAIE INFORMATIQUE	MSP BEAUMONT
17/01/2018	MCV	1 200,00 €	2 COLLECTES + PESEES SEPARÉES SUPER U FRESNAY	ENVIRONNEMENT
19/01/2018	SYGMATEL	600,00 €	REMISE EN CONFORMITE ARMOIRE ELECTRIQUE MEDECINS	MSP BEAUMONT
22/01/2018	IMPRIMERIE FRESNOISE	682,00 €	DOSSIERS ET SOUS DOSSIERS MARCHES PUBLICS	CCHSAM MARCHES PUBLICS
22/01/2018	GARAGE AD FOUCAULT	394,14 €	REPARATION PARTNER	VEHICULES
23/01/2018	PENTASONIC	957,00 €	SYNOLOGY POUR SAUVEGARDE DONNEES SERVEUR	CCHSAM
23/01/2018	PENTASONIC	105,00 €	SUPPORT DOUBLE ECRAN ACCUEIL CDS FRESNAY	CENTRE DE SANTE
23/01/2018	PENTASONIC	465,00 €	5 ONDULATEURS	CCHSAM
23/01/2018	CLIMMA	218,36 €	RACCORDEMENT CITERNEAU	MSP BEAUMONT
23/01/2018	CLIMMA	183,80 €	DEPLACEMENT VANNE ARRET EAU DENTISTES	MSP BEAUMONT
23/01/2018	ACCESSIT	760,00 €	FOURNITURE ET POSE TOTEM SITE LA BASSESSE	LA BASSESSE
23/01/2018	TRACEUR DIRECT	300,00 €	COMMANDE 8 TETES D IMPRESSION TRACEUR TECHNICIENS	CCHSAM
23/01/2018	ASTI	3 060,38 €	FOURNITURE ET INSTALLATION STANDARD TELEPHONIQUE	CCHSAM
23/01/2018	NORDNET	19€90 / MOIS PENDANT 6 MOIS PUIS 29€90	ABONNEMENT FIBRE DOMAINE DU GASSEAU	GASSEAU
24/01/2018	SEGILOG	1 930 € HT + 7 070€ HT/AN	DEVIS CONTRAT SEGILOG	CCHSAM
24/01/2018	SEGILOG	4 560,00 €	DEVIS PRESTATIONS PARAMETRAGE + REPRISE ET TRANSFERT DONNEES	CCHSAM
24/01/2018	SEGILOG	1 340€ HT + 720€ HT / AN	DEVIS DEMATERIALISATION	CCHSAM
25/01/2018	MAYENNE CULTURE	60,00 €	FORMATION " L INSTRUMENT EN FM" NADINE AUREGAN	EMDT
25/01/2018	GINGER CEBTP	1 690,00 €	ETUDE DE SOL MISSION G2 AVP POUR PROJET HEURTAULT	DEVELOPPEMENT ECO
25/01/2018	ROIIMIER	369,50 €	OUTILS ST + BOTTES CASQUETTES VESTES TECHNICIENS	CCHSAM + TECHNIQUE
26/01/2018	LESSINGER	5 650,00 €	GUICHET SELON PLAN RECU LE 16/11/2016	MSP BEAUMONT
31/01/2018	SPBM	485,00 €	REMPLACEMENT FERMETURE ANTI PANIQUE + POIGNEE EXTERIEURE A CLEE ET FERME- PORTE AVEC BRAS A COULISSE	CCHSAM
31/01/2018	GARAGE FOUCAULT	411,22 €	PARTNER JOINT CULASSE	VEHICULES
31/01/2018	LESSINGER	710,00 €	CLE + MEUBLE EVIER + RALLONGE KITCHENETTE SALLE DETENTE MEDICIN	MSP BEAUMONT
01/02/2018	HALL MUSIC	161,67 €	REPARATIONS FLUTES *2 + CLARINETTE	EMDT
01/02/2018	HALL MUSIC	398,34 €	REPARATIONS CLARINETTE + FLUTE	EMDT
01/02/2018	IMPRIMERIE FRESNOISE	82,00 €	RELISATION 2 PANNEAUX AFFICHAGE HORAIRES POUR DECHETTERIES	ENVIRONNEMENT
01/02/2018	MON TAMPON	241,88 €	COMMANDE TAMPONS + RECHARGES EMDT + SERVICE MARCHES	EMDT + CCHSAM
02/01/2018	ROIIMIER-TESNIERE	114,02 €	NECESSAIRE VESTIMENTAIRE+ CROCHETS TABLEAU	TECHNIQUE
02/01/2018	PGN	630,00 €	AMENAGEMENT NOUVEAU VESTIAIRE ANCIENNE DECHETTERIE	TECHNIQUE
05/02/2018	EDITIONS LEGISLATIVES	713,60 €	COMMANDE DICTIONNAIRE COMMANDE PUBLIQUE	CCHSAM
06/02/2018	LE PILER AUX CLEFS	292,65 €	COMMANDE DE PARTITIONS	EMDT
08/02/2012	ENGIE HOME SERVICE	561,37 €	CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE LOCAUX DECLIC POUR UN AN	LOCAUX COMMUNAUTAIRES
08/02/2012	GMS SANTE	194,00 €	ABONNEMENT UN AN LA REVUE DU PRATICIEN + EGORA A COMPTER DE MARS	CENTRE DE SANTE
12/02/2018	ENEDIS	1 046,64 €	RACCORDEMENT ELECTRIQUE SANITAIRES ST LEO	TOURISME
12/02/2018	ENEDIS	1 079,04 €	RACCORDEMENT ELECTRIQUE LA MALTOTERIE A VIVOIN	VOIRIE
12/02/2018	DELACOUR SAMANTHA	400,00 €	CONTRAT PERSONNE COMPETENCE RADIOPROTECTION POUR CABINET DENTAIRE	MSP FYE
12/02/2018	LPO	607,00 €	INTERVENTION CONFERENCE LOUTRE LE 8 JUIN	GASSEAU
12/02/2018	PENTASONIC	1 880,00 €	REMPLACEMENT DISQUES SERVEUR COMPTA	CCHSAM
12/02/2018	PLBF PRODUCTION	25,00 €	COMMANDE PARTITIONS INTERVENTIONS SCOLAIRES	EMDT
12/02/2018	SYGMATEL	225,00 €	FOURNITURE ET POSE PAVE LED PODOLOGUE	MSP BEAUMONT
12/02/2018	SYGMATEL	225,00 €	FOURNITURE ET POSE PAVE LED DENTISTE	MSP BEAUMONT
14/02/2018	HERNANDEZ DECORS	670,45 €	TRAVAUX SOL SALLE D ATTENTE OSTEO	MSP FYE
14/02/2018	HERNANDEZ DECORS	73,04 €	TRAVAUX CABINET SOPHROLOGUE : CHANGEMENT PORTE	MSP FYE
14/02/2018	OUEST GRAVURE	5 339,00 €	COMPLEMENT SIGNALÉTIQUE MAISON DE SANTE	MSP BEAUMONT
14/02/2018	JULIEN LEGAULT	1 778,00 €	FOURNITURE E TPOS EPOTILLON ET POTELLET	MSP BEAUMONT
14/02/2018	MAILLARD	2 588,73 €	CARRELAGE ET MATERIAUX ASSOCIES	PISCINE
14/02/2018	DEPAEPE	384,35 €	COMMANDE TROIS TELEPHONES URGENGE	SECURITE
15/02/2018	IMPRIMERIE FRESNOISE	308,00 €	1000 EX GUIDE DE LA DECHETTERIE	ENVIRONNEMENT
16/02/2018	DIRECT SIGNALÉTIQUE	70,64 €	ADHESIF POUR SALLE D ATTENTE	MSP FYE
16/02/2018	BEUCHER EURL	268,00 €	NETTOYAGE DES GOUTTIERES	GASSEAU
16/02/2018	HERISSE ROGER	640,00 €	FACONNAGE ET POSE GRILLES FENETRES LOCAL JEUNES	LA BASSESSE
15/02/2018	RECYCLAMAT	507,00 €	TRAITEMENT DE BROYAGE DES PNEUS ET TRANSFERT VERS LE SITE DE VALORISATION	ENVIRONNEMENT

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE		
Date	Objet	Signataire

CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Objet	Signataire	Montant

ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- M. LAJOINIE souhaiterait connaître rapidement les dates des prochaines réunions.
M. MARTIN indique que le Conseil communautaire se réunira le lundi 09 avril 2018 à 20h30 à Fresnay-sur-Sarthe pour le vote des budgets 2018.

La séance est levée à 23h10.

M. FRIMONT invite les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2018-02-19/15
2018-02-19/16
2018-02-19/17
2018-02-19/18
2018-02-19/19
2018-02-19/20
2018-02-19/21
2018-02-19/22
2018-02-19/23
2018-02-19/24
2018-02-19/25
2018-02-19/26
2018-02-19/27
2018-02-19/28
2018-02-19/29
2018-02-19/30
2018-02-19/31
2018-02-19/32
2018-02-19/33
2018-02-19/34
2018-02-19/35
2018-02-19/36
2018-02-19/37
2018-02-19/38
2018-02-19/39
2018-02-19/40
2018-02-19/41
2018-02-19/42

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 26 février 2018.

Le secrétaire de séance,
Mme Marie COUPARD